

L'animisme juridique : Quand une rivière, voire la nature, se retrouve devant les tribunaux

Dossier de la rédaction de H2o
February 2024

Le 30 mars 2011, un événement sans précédent s'est produit au tribunal provincial de Loja, dans la province de l'Équateur, située à environ 270 miles de la capitale Quito. Le fleuve Vilcabamba, plaignant dans un procès, a convaincu le tribunal que ses propres droits étaient remis en cause par un projet d'aménagement routier. Le projet a ensuite été arrêté parce qu'il aurait mis en péril le débit du fleuve. Diego Landivar a eu la chance de pouvoir assister à ce procès et d'examiner ce que l'on appelle "l'animisme juridique" dans deux pays pionniers en la matière, l'Équateur et la Bolivie. Aujourd'hui, de l'Ouganda à la Nouvelle-Zélande, des nations suivent le mouvement en ouvrant leur système de justice pénale à ce type de jurisprudence qui permet à une entité naturelle, qu'il s'agisse d'un écosystème ou de la nature elle-même, de devenir une personne morale et donc d'avoir des droits. Ces innovations suscitent l'espoir de certains défenseurs de l'environnement, mais elles nous rappellent aussi la maladie du droit. Du procès des animaux au Moyen Âge à l'avocat indien qui poursuivait un dieu, nous avons sculpté nos lois de manière créative au fil des âges. De nos jours, personne ne trouve étrange qu'une entreprise soit considérée comme une personne morale.

"Legal animism": when a river or even nature itself goes to court, Diego Landivar, enseignant chercheur en économie, directeur d'Origens Media Lab, ESC Clermont Business School - The Conversation